Conseil municipal : Séance du 4 avril 2008

Sous la présidence de Mr Canot Philippe, Maire.

Présents : Mmes Roynette, Copinne, Peltier, Lesage, et Mrs Peltier, Robin, Hugueville, Ducoudray, Valsésia.

Absent : Mr Arnould.

Secrétaire de séance : Mme COPINNE Jeannine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne les délégués qui représenteront la Commune au sein des différents Syndicats et Associations,
- Forme les Commissions Municipales,
- Fixe le montant des indemnités aux Maire et Adjoints,
- Donne délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.,
- Approuve les Comptes administratifs de l'exercice 2007 du Budget Communal et du Service des Eaux ainsi que les comptes de gestion du Receveur Municipal, et affecte les résultats d'exploitation,
- Vote les budgets primitifs 2008 qui se résument comme suit :

Commune :

Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes 675 150, 85 €
Section d'Investissement : Dépenses et Recettes 498 554, 01 €

Service des Eaux :

Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes 56 139, 50 €
Section d'Investissement : Dépenses et Recettes 115 827, 20 €

- Décide de ne pas augmenter la pression fiscale en maintenant les taux appliqués en 2007 aux 3 taxes directes locales.
- Fixe les tarifs municipaux.
- Arrête le loyer de la chasse communale de Sécheval selon le coefficient de l'O.N.F, échéance au 01/07/2008.
- Vote les différentes subventions.

- Accepte : la modification des statuts du Syndicat intercommunal de musique, le retrait de la commune de ROYZY sur Serre du syndicat d'électrification, l'adhésion des communes de REMILLY les POTHEES et SORMONNE au sein du Syndicat Mixte d'eau du plateau de l'Ardenne.
- Fixe le taux d'augmentation de l'indemnité d'occupation du domaine public communal par Gaz de France,
- Accepte d'encaisser les chèques de Groupama et CNP.

Questions diverses :

- Ne donne pas suite à la demande de remboursement d'une facture pour la réparation d'un regard.
- Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Région relatif à la suppression du transport ferroviaire de fret à moyen terme entraînant des conséquences sur l'économie du département et l'environnement. En conséquence, le conseil municipal décide de soutenir l'action engagée, afin de préserver le transport fret par la SNCF.
- Le Maire donne lecture d'une étude déjà réalisée dans le cadre de la mise en sécurité de la route au niveau du lavoir (manque de visibilité).
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.